



Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

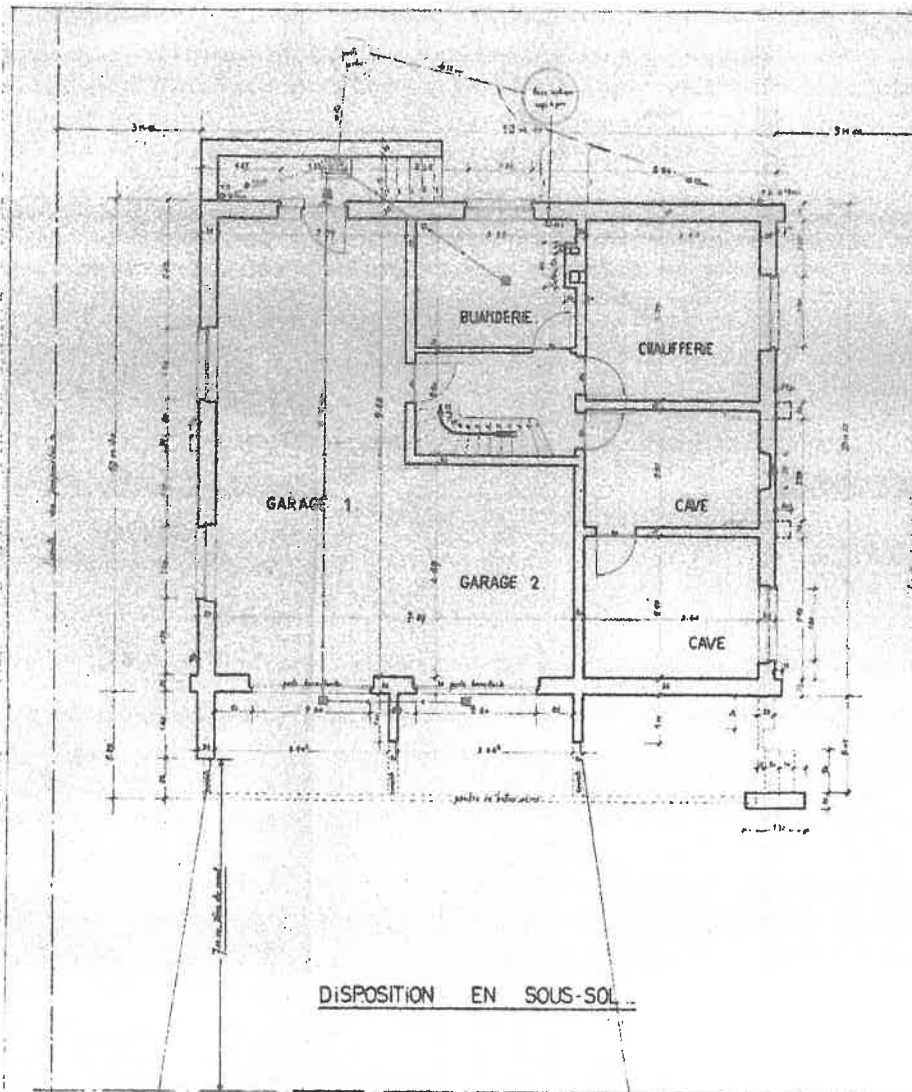
Centré sur :
BLEGNY 1 DIV/TREMBLEUR/

Situation la plus récente
Fait le 14/03/2025
Échelle : 1:1000

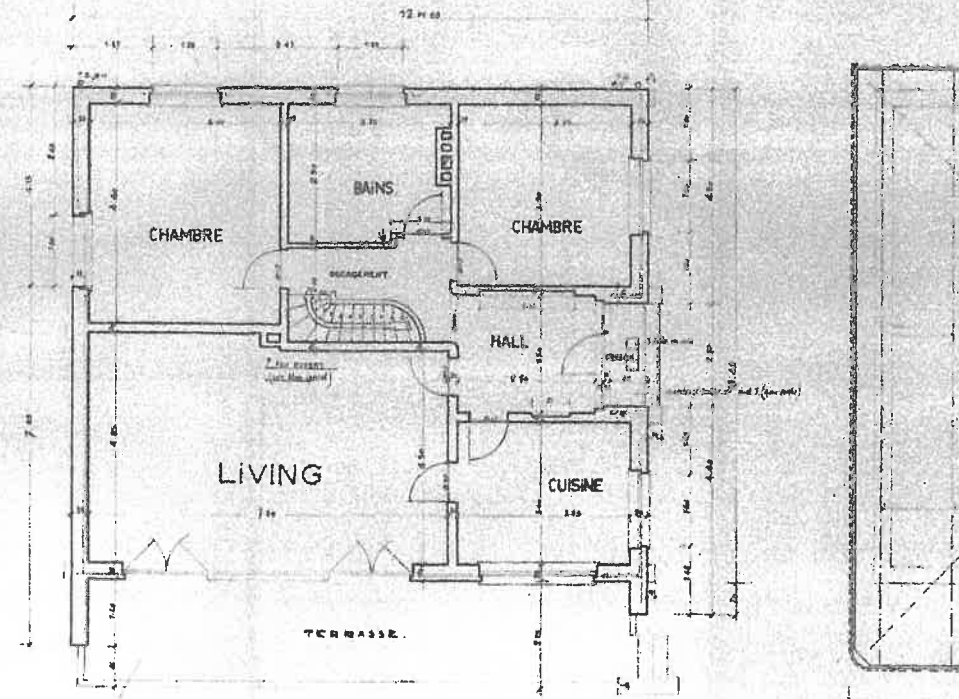


L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





DISPOSITION EN SOUS-SOL



DISPOSITION DU REZ DE CHAUSSEE

nysse
Immo

Village 3 - 4241 HENRI-CHAPELLE
EUPEN - BELGIUM
+32 (0) 87 881636
www.nysse.be info@nysse.be
SIC 041611104
Agent immobilier agréé LP1
194 403 861 232 504 844 507 635 524 513
Compte de tiers 1965104621090005

BLEGNY
rue Florent Delrez, 10